



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le **17 FEV. 2022**
Réf. :

La Déléguée à la Sécurité Routière

Monsieur le Secrétaire Général,

La Commission européenne envisage de procéder au cours de l'année 2022 à la révision de la directive 2006/126/CE du 20 décembre 2006, relative au permis de conduire. Elle poursuit l'objectif d'adopter une proposition de nouvelle directive en la matière à la fin de cette année 2022, avec une procédure de codécision interinstitutionnelle engagée en début d'année 2023.

Je souhaite partager avec vous, non seulement des éléments liés au processus mis en œuvre par la Commission ainsi que les premiers éléments de calendrier, mais aussi les principaux sujets qu'elle souhaite traiter.

Plusieurs sujets devraient être abordés dans ce texte comme le permis de conduire numérique, la question des permis de conduire délivrés par des pays non membres de l'Union européenne, la mise en œuvre du principe de reconnaissance mutuelle des déchéances du droit de conduire au sein de l'Union ou encore la prise en compte des nouvelles technologies, comme les systèmes de conduite automatisés. Cependant, la Commission entend mettre l'accent sur l'intégration de la formation au permis de conduire dans la directive, ce qui n'est pas le cas actuellement.

En l'état actuel des intentions de la Commission, telles qu'elles me sont connues, elle souhaiterait évoquer notamment, la qualification des enseignants de la conduite, le volume minimal d'heures de formation pour un candidat au permis de conduire, le rapprochement des différents systèmes d'apprentissage anticipé de la conduite (conduite accompagnée) existants dans les Etats membres ou encore l'harmonisation du contenu de la période de probation après l'obtention du permis de conduire, en préconisant une meilleure approche du risque routier chez le jeune conducteur. La Commission envisage de faire de ce thème la mesure phare de sécurité routière de sa proposition de nouvelle directive relative au permis de conduire.

Il m'apparaît important que vous soyez tenu informée régulièrement de l'état d'avancement des travaux qui vont se dérouler tout au long de cette année, afin que, le cas échéant, vous puissiez faire valoir votre avis en temps utile.

La Commission entend organiser plusieurs ateliers de travail, fin février 2022, fin mars 2022 et fin avril 2022, en partageant les réflexions et les discussions sur tous les sujets énoncés. Un atelier ouvert aux partenaires, que sont les formateurs et les spécialistes du permis de conduire serait organisé fin mai 2022. Par ailleurs, la Commission européenne devrait lancer une consultation publique sur la révision de cette directive mi-février, ouverte à tous.

Je vous serais reconnaissante des avis et propositions que vous voudrez bien formuler sur ces sujets qui pourront enrichir la position de la France dans les futures négociations sur la révision de cette directive.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma considération la plus distinguée.



Marie GAUTIER-MELLERAY

Christophe NAUWELAERS
UNSA-SANEER
40 Boulevard Anatole France
CS 60 554
51 037 Châlons-en-Champagne Cedex